



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 123

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE EN VUE D'UNE OPAH-RU MULTI-SITES SUR LES CENTRES VILLES D'AUBUSSON ET DE FELLETIN

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences La Passerelle à Aubusson, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2022. Marina BONIFAS a été désignée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DÉTOLLE Alain ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin (départ à 19H20) ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry (départ à 19H24) ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Gilles ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie

ÉTAIENT EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à ROULET Alain ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; LABOURIER Dominique

B SIMONS et T LETELLIER ont quitté la séance après lecture d'un discours et n'ont pas pris part au vote

C BIALOUX présente le rapport

Rappel du contexte

Par **délibération N°2022-053 du 06 avril 2022**, le Conseil Communautaire de Creuse Grand Sud a délibéré pour initier une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les Communes de Felletin et Aubusson par le lancement de l'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU multisites.

Creuse Grand Sud a engagé une **consultation en « procédure adaptée » (MAPA)** conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique, pour un marché unique décomposé en une Tranche Ferme (TF) « OPAH-RU » et une Tranche Optionnelle (TO) « ORI ».

Un avis de publicité a été émis au **niveau national** sur la plateforme <https://www.e-marchespublics.com> le 22 août 2022 à 9h00.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 septembre 2022 à 16h00. Étant donné la fin des congés d'été, une rentrée chargée et l'absence d'offre déposée, la **date limite de remise des offres a été repoussée au 20 septembre 2022 à 16h00** par une nouvelle publication sur la plateforme le 06 septembre 2022.

Le règlement de consultation prévoyait les critères pondérés de sélection des offres qui suivent :

- **PRIX à 40 %** en appliquant la formule suivante : $40 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre examinée})$
- **VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE à 40 %** dont :
 - **Pertinence de la méthodologie proposée (20%)** dont :
 - 10% pour la méthodologie de diagnostic comprenant
 - 10% pour la méthodologie d'établissement des scénarios d'interventions.
 - **Qualité des intervenants (20%)** dont :
 - 10% sur les montages d'opérations ANAH,
 - 10% sur la rénovation du bâti ancien.
- **DELAI à 20 %.**

Les plis (sous séquestre électronique) ont été ouverts le 27 septembre 2022 à 9h45 :

- 1ère offre reçue le 20 septembre 2022 à 01h10 du Groupement SOLIHA Limousin (mandataire) et Le Creuset Méditerranée, représenté par Grégoire REMARK, Directeur de SOLIHA Limousin.
- 2ème offre reçue le 20 septembre 2022 à 15h15 de la SELI (Société d'Équipement du Limousin), entreprise seule, représentée par Madame Laurence NOYER, Directrice Générale de la SELI.

Objet de la demande

Il s'agit de proposer au Conseil Communautaire de choisir le candidat le mieux placé et d'autoriser la notification de ce marché sous réserve :

- De faire les vérifications administratives par la demande au candidat le mieux placé des formulaires NOTI 1 et NOTI 2 (ou équivalent),

- D'obtenir un accord pour les co-financements demandés à l'ANAH (50%), à la Banque des Territoires (25%) et au Conseil Départemental (5%).

Éléments d'appréciation

L'analyse des offres a été effectuée par les services de Creuse Grand Sud et en étroite collaboration avec la délégation locale de l'ANAH ; les 2 offres étaient de qualité.

Elle a abouti à un rapport d'analyse des offres provisoire qui comprenait une série de questionnements. Ainsi, il a semblé opportun d'effectuer une phase de négociation comme le règlement de consultation le prévoyait.

Cette négociation s'est déroulée en deux temps :

- une **audition des 2 candidats ayant remis une offre** pour mieux appréhender comment les candidats avaient compris le besoin de Creuse Grand Sud, préciser leur méthodologie et demander quelques clarifications ou précisions,
- puis une **négociation écrite** par l'envoi de courrier demandant une réponse écrite.

A la suite de ces réponses, un rapport d'analyse des offres avec un classement définitif a été établi (document annexé)

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la SELI d'un montant de 56 132,50 € HT pour la totalité du marché, donc inférieure à l'estimation initiale de 60 000 € HT.

Éléments financiers

Sur la base de cette offre mieux-disante de la SELI, le plan de financement serait donc modifié ainsi :

	2022	2023	TOTAL	Taux
ANAH	14 033,13 €	14 033,13 €	28 066,25 €	50%
Banque des Territoires	7 016,56 €	7 016,56 €	14 033,13 €	25%
Conseil Départemental	1 403,31 €	1 403,31 €	2 806,63 €	5%
Auto-financement CGS	5 613,25 €	5 613,25 €	11 226,50 €	20%
TOTAL	28 066,25 €	28 066,25 €	56 132,50 €	100%

Considérant que l'autofinancement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud reste au minimum de 20%, il n'est pas prévu à ce stade de solliciter de fonds de concours de la part des Communes d'Aubusson et Felletin en complément des financements obtenus.

Les crédits ayant préalablement été inscrits au budget prévisionnel 2022 ; ils seront ajustés avec les nouveaux montants TTC et l'apport du FCTVA.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

- sous réserve d'obtention des cofinancements susmentionnés, **ACCEPTE** l'offre de la SELI, Société d'Équipement du Limousin, et de lui notifier le marché d'études pour un montant total de 56 332,50 € HT, cinquante-six mille trois cent trente-deux euros et cinquante centimes Hors Taxes (TVA à 20%), décomposé comme suit :
 - 48 575 € HT, (TVA à 20%), pour la Tranche Ferme
 - 7 557,50 €, (TVA à 20%) pour la Tranche Optionnelle « ORI ».
- **VALIDE** le nouveau plan de financement tel que présenté,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter de nouveau les financeurs sur la base de ce nouveau plan de financement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de ce marché.

CONTRE : 0

POUR : 37

ABSTENTION : 4 (Philippe COLLIN, Guy BRUNET, Denis PRIOURET et Christian ARNAUD)

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN

Présidente

